

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 septembre 2025, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

165-09-2025

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

166-09-2025

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2025 et des séances extraordinaires du 15 août 2025 et du 22 août 2025 soient approuvés avec dispense de lecture.

167-09-2025

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2500019 à C2500019	2 112.34 \$
Paiements Internet L2500276 à L2500311	285 306.91 \$
Paiements ACP 2500446 à 2500493	94 061.88 \$
Carte de crédit VISA V2025008 à V2025008	6 066.96 \$
Pour un grand total de :	387 548.09 \$

168-09-2025

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – SERVICES EN URBANISME - BANQUE D'HEURES POUR L'ANNÉE 2026 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont conclu une entente inter municipale relative à la fourniture de services en urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce une banque d'heures de 75 heures dans le cadre de la présente entente pour l'année 2026.

169-09-2025

NOMINATION DE POMPIERS À TITRE DE LIEUTENANT :

Considérant qu'un appel de candidatures a été lancé auprès des membres du Service de la sécurité incendie de Saint-Bernard pour trois postes de lieutenant;

Considérant les recommandations du comité de sélection formé dans le cadre de l'appel de candidatures, transmises par le directeur du Service de la sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

De nommer les pompiers Kevin Fillion, Vivien Michel et Samuel Labrecque à titre de lieutenant, avec une période de probation de 6 mois.

D'autoriser les pompiers Vivien Michel et Samuel Labrecque à suivre la formation d'Officier non-urbain.

170-09-2025

DÉPÔT D'UN ADDENDA NO. 2 AU BAIL CONSENTI ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD ET LES MADAMES CAFÉ & BOULANGERIE INC. :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard, Mme Rosalie Breton et Mme Audrey Gosselin ont signé en date du 1^{er} mai 2024 un bail pour la location de l'immeuble sis au 1478, rue Saint-Georges;

Considérant que la superficie locative des lieux loués identifiée dans le bail, la durée et les autres frais à la charge du **Locataire** doivent être modifiés par le dépôt d'un addenda;

Considérant que l'addenda vise à ajouter le 1^{er} étage du bâtiment à la superficie des lieux loués, à ce que le **Locataire** assume les coûts d'électricité et de gaz naturel ainsi qu'à redémarrer la durée du bail au 1^{er} novembre 2025;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'un addenda no. 2 au bail consenti entre la Municipalité et Les Madames Café & Boulangerie Inc.

Que le conseil municipal autorise Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière et le maire M. Francis Gagné à signer l'addenda no. 2 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard avec Mme Rosalie Breton et Mme Audrey Gosselin.

171-09-2025

ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA DERNIÈRE PARTIE DU RANG SAINT-AIMÉ POUR LES SAISONS HIVERNALES DE 2025 À 2030 :

Considérant que la dernière partie du rang Saint-Aimé appartient à la Municipalité de Saint-Narcisse et que la première partie appartient à la Municipalité de Saint-Bernard, soit le lot no. 2 898 883;

Considérant que les deux municipalités ont chacun pour responsabilité de déneiger leur tronçon du rang Saint-Aimé;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard doit déneiger 466 mètres supplémentaires pour se rendre au nouvel endroit où le camion de déneigement devra se retourner;

Considérant que la Municipalité de Saint-Narcisse a pris entente avec la Municipalité de Saint-Bernard afin de défrayer les frais de déneigement supplémentaires occasionnés pour le déneigement d'une longueur de 466 mètres supplémentaires pour les 5 prochaines périodes hivernales;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'entente prise avec la Municipalité de Saint-Narcisse pour le déneigement de 466 mètres supplémentaires du rang Saint-Aimé en contrepartie d'un montant annuel de 3 634.80 \$ plus les taxes pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030.

172-09-2025

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 30.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière